

Alain MADELIN:

« Nous n'échappons pas à une forte réduction des effectifs de la fonction publique »

Après M. F. BAYROU, Mme Dominique VOYNET et M. J.P. CHEVÈNEMENT, nous avons posé nos éternelles questions à M. Alain MADELIN.



■ **CSF Mag:** *Y a-t-il, à votre avis, comme on l'entend dire parfois, trop de fonctionnaires en France, et plus généralement, comment voyez-vous l'évolution souhaitable du rôle de la fonction publique?*

■ **Alain Madelin:** « Actuellement, nous vivons une crise politique. C'est la crise de tout un système de pouvoir et d'organisation aujourd'hui usé et inadapté. Nous avons un Etat trop lourd, trop coûteux et encore trop concentré. Il faut apprendre à gouverner autrement et mettre en œuvre un « reengineering » de l'Etat comme on l'a fait dans les entreprises. Cette réforme de l'Etat ne doit pas se faire contre les fonctionnaires. Il ne s'agit pas de leur faire un procès, mais de leur offrir un projet.

D'autant qu'il existe dans la Fonction Publique, comme dans n'importe quelle entreprise, des potentiels d'énergie, d'innovation et de productivité.

Offrons donc aux fonctionnaires et aux agents des services publics un contrat de modernisation. Il faut les intéresser aux réformes, rendre leur tâche plus intéressante et leur offrir des perspectives d'amélioration de leur situation. Pierre Bérégozoy disait: « *Moins de fonctionnaires, mieux motivés et mieux payés* ». Je ne dis pas autre chose. Car, nous n'échapperons pas à une forte réduction des effectifs de la Fonction Publique. Tous les pays l'ont fait, quelle que soit la couleur politique de leur gouvernement. Il ne s'agit pas de couper à la hache, de licencier, mais seulement de recruter moins vite. Un inspecteur des Finances, ancien Directeur des Impôts, socialiste, Jean Choussat a proposé de programmer le départ de 500 000 fonctionnaires, 10% de la Fonction Publique, en ne remplaçant qu'un départ à la retraite sur quatre. Concrètement, nous avons aujourd'hui plusieurs opportunités à saisir: le départ programmé de près de 900 000 fonctionnaires d'ici 2015, la réorganisation du temps de travail, la rémunération des fonctionnaires pour laquelle il faut savoir valoriser le mérite,

l'effort, la pénibilité et le développement de l'e-administration qui peut générer d'énormes gains de productivité. Si l'on recrute moins de fonctionnaires, il faut développer une véritable politique de mobilité accompagnée de la formation et des incitations

nécessaires. Lorsque l'on supprime les contrôles aux frontières, il faut pouvoir redéployer les douaniers... Je me garderai bien cependant de proposer une approche trop globale de la réduction d'effectifs. Il est des secteurs dans lesquels il faut davantage de fonctionnaires, comme dans la justice, la police ou l'enseignement supérieur.

■ **CSF Mag:** *Êtes-vous favorable, comme le souhaite par exemple l'OMC, à une privatisation des services publics de l'éducation, de la santé, des transports?*

■ **A.M.:** « Les secteurs que vous citez obéissent tous à un souci d'intérêt général qui doit s'imposer à tous les acteurs, du public comme du privé, ils sont déjà largement ouverts à la concurrence et à l'initiative privée. D'une manière générale, si une entreprise, une association ou une collectivité locale, se croit capable de faire quelque chose mieux que l'Etat, laissons-la en faire l'expérience dans des conditions de concurrence loyale et dans le respect d'un cahier des charges strict, s'il s'agit d'un service public. De

« Le problème n'est pas d'avoir un Etat maximum ou un Etat minimum, mais un Etat optimum. »

même, si l'Etat prétend mieux faire une activité que le secteur privé, qu'il le prouve en acceptant la concurrence! Il ne s'agit pas dans ce domaine de faire preuve de dogmatisme. Le problème n'est

pas d'avoir un Etat maximum ou un Etat minimum, mais un Etat optimum. Cet optimum peut varier d'une période de l'Histoire à une autre. On a longtemps pensé que le téléphone et la télévision devaient être publics. Cela n'est plus vrai aujourd'hui même si cela

pouvait être nécessaire à une autre époque. En ce qui concerne la santé, je suis favorable à un système à l'allemande où il existe une sorte de délégation de service public sans sélection du risque, avec une clause de péréquation solidaire et sous la responsabilité d'un conseil de surveillance des partenaires sociaux. Quant à l'éducation, elle doit bien évidemment s'exercer dans un cadre national d'égalité des chances et de programmes communs. Je suis partisan d'une meilleure évaluation des performances des établissements et d'une très grande liberté des moyens laissés aux chefs d'établissements et aux enseignants. Cessons d'abriter systématiquement nos monopoles et nos services publics derrière l'idée qu'ils sont les garants d'un « plus social ». Un exemple, la concurrence des transports aériens a permis de baisser les prix et de différencier les services. Ainsi, un étudiant qui a moins de contraintes d'horaire pourra bénéficier de tarifs préférentiels par rapport à un homme d'affaires aux heures de pointe. Pensez-vous qu'un monopole ou un tarif unique serait plus social ? »

■ **CSF Mag :** *L'Europe : comment souhaitez-vous que sa construction évolue, quelles priorités lui voyez-vous ?*

■ **A.M. :** « Nous ne ferons pas entrer la grande Europe dans les institutions de la petite Europe. Nous savons que les institutions prévues pour un petit nombre de pays qui ont déjà tant de mal à fonctionner à 15 ne peuvent sans changement profond fonctionner demain à 27 ou à 30. Il faudra, d'abord délimiter et limiter précisément les pouvoirs dévolus à l'Union européenne. En effet, avant de s'entendre pour savoir par qui et comment les décisions seront prises, il est indispensable de définir précisément quelles sont les décisions qui doivent être prises au niveau européen et de se garantir contre tout débordement. C'est pourquoi, il n'est que temps de clarifier le principe de subsidiarité inscrit dans le Traité de Maastricht, d'assurer enfin son contrôle, au travers notamment de la Cour Européenne de Justice à l'initiative des Etats, des instances européennes et selon certaines modalités par les Parlements nationaux. »

■ **CSF Mag :** *S'agissant de la Corse, estimez-vous souhaitable de confier des pouvoirs législatifs à l'assemblée de Corse ? Etes-vous en faveur du recrutement local des fonctionnaires en Corse et à l'enseignement généralisé de la langue corse ?*

■ **A.M. :** « Depuis longtemps, je souhaite que la France entreprenne sa grande révolution régionale. Vouloir une vraie régionalisation donnant vie au principe de « libre administration des collectivités locales » inscrit dans la Constitution suppose une pleine dévolution de blocs de compétence dans un certain nombre de domaines comme l'urbanisme, le logement, l'aménagement du territoire, l'environnement, la culture, l'Éducation, la sécurité, les transports, la santé, le tourisme, l'agriculture, les infrastructures... Cette dévolution doit s'accompagner de ressources fiscales propres et d'un « pouvoir normatif » délégué. J'emploie à dessein le terme de « pouvoir normatif ». Car dans une stricte lecture de la Constitution on ne peut parler ici de « pouvoirs législatifs ». En effet, son article 34 nous dit que la loi « fixe les règles » dans des domaines fondamentaux comme les droits civiques, les libertés publiques, le droit civil, la nationalité, les crimes et délits ou la procédure pénale. Dans d'autres domaines comme « la libre administration des collectivités locales, leurs compétences et leur ressources », « l'enseignement », « le régime de la propriété, des droits réels et des obligations civiles et commerciales », « le droit du travail, le droit syndical et la sécurité sociale », le même article 34 stipule que la loi détermine seulement « les principes fondamentaux ». Bien entendu, il ne saurait être question de transiger sur ces règles générales ou sur ces principes fondamentaux. Ayant combattu l'idée discriminatoire d'une « préférence nationale », je ne saurais accepter l'idée d'une préférence corse, basque ou bretonne, tout comme les dérives ethniques ou communautaristes de notre droit. Aussi, je crois pour la Corse comme pour la Bretagne, comme pour toutes les régions françaises, qu'il est bon, chaque fois qu'on le peut, que

« Je souhaite que la France entreprenne sa grande révolution régionale. »

les fonctionnaires puissent exercer leur mission dans la région qu'ils aiment et dans laquelle ils ont des attaches. Mais il faut prévenir des risques de dérive des amitiés locales qui peuvent s'exercer au détriment de l'intérêt général; et il ne saurait pas davantage être question d'imaginer

une sorte de préférence corse, d'embaucher des fonctionnaires corses qui s'exprimeraient en Corse avec leurs compatriotes. Une telle dérive serait une négation de la République. Or je crois à l'attachement des fonctionnaires, des corses comme des autres, aux valeurs de la République.

De même, s'il est légitime d'assurer la liberté d'enseignement du corse en Corse en lui donnant les moyens, il ne saurait y avoir d'obligation de droit ou de fait d'apprendre le corse. »



Alain MADELIN

Né le 26 mars

1946 à Paris.

Père de 3 enfants.

Président de Démocratie Libérale depuis le 24 juin 1997.

- Député d'Ille-et-Vilaine (élu en 1978, réélu en 1981, 1986, 1988, 1993 et 1995).
 - Maire de Redon (Ille-et-Vilaine) (1995-2001).
 - Député européen depuis le 13 juin 1999 - groupe PPE - DE.
 - Ministre de l'Industrie, des Postes et Télécommunications et du Tourisme dans le Gouvernement de Jacques CHIRAC (1986-1988).
 - Ministre des entreprises et du Développement économique, chargé des PME, du Commerce et de l'Artisanat, dans le gouvernement d'Edouard BALLADUR (1993-1995).
 - Ministre de l'Économie et des Finances dans le Gouvernement d'Alain JUPPÉ (mai 1995 - août 1995).
 - Président de l'Institut Euro 92.
 - Président de l'Association pour l'initiative et l'entreprise individuelle depuis 1995.
- Dernier ouvrage paru : *Le droit du plus faible* (Éditions Robert Laffont, 1999).

Le titre est de la rédaction de CSF Magazine